Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-39_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 39/2026

Objet : Budget Assainissement collectif : décision modificative n°1

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Le CFU 2025 n'a pas intégré le montant global des Reste-à Réaliser. Afin que le montant inscrit au CFU 2025 corresponde au montant inscrit au solde d'exécution de la section d'investissement reporté,

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante sur le budget 2026 de l'Assainissement collectif :

Commune de Langonnet / Budget 14202 :

Section Investissement	Montant
Dépenses- 2156 Matériel spécifique d'exploitation	- 3 373,50 €
Recettes- 001 : Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	- 3 373.50 €

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité (19 voix pour) la DM n°1 du budget Assainissement collectif.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)